



INSTRUCTION DOSSIER STATION

(cf. article 11 de l'arrêté du 19/04/17)

Nom de l'AASQA	QUALITAIR CORSE	Contact AASQA	Guillaume GRIGNION g.grignion@qualitaircorse.org 0665654946			
Date de réception au LCSQA et à la DREAL/DEAL/DRIEE du dossier complet	26/01/2023	Référence de la demande	361			
Documents joints :	Fiche station ABBATUCCI : FR41059_Fichier descriptif station_Abbatucci_20012023.xls					
Objet de la demande (ouverture, fermeture modification station/point de prélèvement) :	Fermeture station, mesures et point de prélèvement					
Numéro de la station et polluant concerné par le point de prélèvement :	<p><u>Station</u> : FR41059 <u>Mesures</u> : FR41059_CO_1 FR41059_NO_1 FR41059_NO2_1 FR41059_NOX as NO2_1 FR41059_SO2_1 FR41059_PM10_1 <u>Point de prélèvement</u> : FR41059_C6H6_</p>					
Commentaires de l'AASQA associés à la demande :	<p>La mairie d'Ajaccio souhaite récupérer, à l'horizon 2023, l'emplacement de la place Abbatucci où est installée la station trafic locale.</p> <p> ABBATUCCI.kmz</p> 					
Le nouvel emplacement est envisagé sur le Cours Napoléon, face au n°97, sur le trottoir.						
<p> AJA_NAP.kmz</p> <p>Voir :</p> <ul style="list-style-type: none">⇒ im_lcsqa_017ac_instruction_dossier_ouverture_NAPOLEON_QUALITAIR CORSE_20230125.docx⇒ 231_im_lcsqa_021aa_fichier_descriptif_station_V12_AJACCIO NAPOLEON_24012023.xls						

Aperçu du site de remplacement proposé.





INSTRUCTION DOSSIER STATION

(cf. article 11 de l'arrêté du 19/04/17)

Avis/date LCSQA	Aspect critères d'implantation : Refusé Date : 16/06/23 Aspect conformité du dispositif : Accepté Date : 20/06/23
Commentaires du LCSQA sur la demande :	
<u>Aspect critères d'implantation :</u> Station multi-polluants (NO-NO ₂ -NO _x , CO, PM ₁₀ par méthode automatique, BTX par tubes passifs) ouverte fin mai 2016 située à Ajaccio sur le bord de la place Abbatucci au croisement de l'avenue Jean-Jérôme Lévie, du Cours Napoléon et du Chemin de la Pietrina. Cette station est placée sur l'angle de la place (Avenue/Cours), cernée par 2 feux rouges. De fait, l'implantation ne respecte pas le critère d'éloignement de 25 m de l'axe d'un « <i>grand carrefour</i> » (« <i>carrefour qui interrompt le flux de circulation et est à l'origine d'émissions différentes (arrêts et redémarrages) par rapport au reste de la route</i> ») Au regard des informations transmises, l'emplacement choisi ne respecte pas les critères d'implantation pour une typologie « urbaine sous influence du trafic » pour l'ensemble des polluants mesurés. Le dossier indique une fermeture de station au 31/03/2023. Il conviendra de confirmer au LCSQA la date effective de fermeture.	
<u>Aspect conformité du dispositif</u> Bilan par polluant :	
<ul style="list-style-type: none">NO₂/NO/NO_x : La ZAR Ajaccio est classée > SES pour la moyenne annuelle et entre SEI et SES pour les dépassements horaires sur l'année. Elle nécessite donc une surveillance par mesures fixes. La fermeture de la seule station identifiée par l'AASQA comme étant « trafic » ABBATUCCI (FR41059) et son remplacement par NAPOLEON (FR41064) ne remet pas en cause la conformité de la ZAS (3 points de mesure pour 1 requis). Le ratio est en limite supérieure avec 2 urbaines de fond (Canetto et Confina 2) et pas de station trafic si on considère qu'Abbatucci ne répond aux critères station de cette influence.PM₁₀ : La ZAR Ajaccio est classée > SES pour la moyenne annuelle et pour les dépassements journaliers sur l'année. Elle nécessite donc une surveillance par mesures fixes. La fermeture de la seule station identifiée par l'AASQA comme étant « trafic » ABBATUCCI (FR41059) et son remplacement par NAPOLEON (FR41064) ne remet pas en cause la conformité de la ZAS (2 points de mesure PM₁₀ et 1 PM_{2.5} pour 2 PM requis dont un sous influence trafic).CO : La ZAR Ajaccio est classée < SEI. Le remplacement point par point avec la station Napoléon permet de conserver un point de mesure par estimation objective (mesures de moindre qualité que la mesure indicative) pour toute la région.SO₂ : L'arrêt de la mesure de SO₂ est intervenu en décembre 2022 à Abbatucci. Avec l'ouverture d'une mesure à cours Napoléon, il y aura deux mesures de SO₂ en ZAR Ajaccio.	
Le dimensionnement du dispositif en ZAR Ajaccio n'était pas conforme aux attendus par rapport à la Directive européenne de 2008. Il manquait en effet une station trafic si on considère qu'Abbatucci ne répondait pas aux critères d'implantation d'une station de cette influence. Néanmoins, sans dépassement des valeurs limites depuis sa mise en service en 2016, le rapportage des données de cette station ne porte pas à conséquence.	



INSTRUCTION DOSSIER STATION

(cf. article 11 de l'arrêté du 19/04/17)

Avis/date DREAL/DEAL/DRIEE	Accepté Date : 12/07/2023
Commentaires de la DREAL/DEAL/DRIEE sur la demande : Avis favorable rendu par mail du 12/07/23 (Rachida El Menji) : « <i>Je vous confirme que nous n'avons pas de remarques sur les évolutions proposées du réseau de surveillance de la commune d'Ajaccio par le déplacement de la station Abbatucci . Il n'y a pas d'enjeu local rédhibitoire à notre connaissance. »</i>	
Avis/date ministère	Accepté Date : 13/07/2023
Commentaires du ministère chargé de l'environnement : Avis favorable rendu par mail du 21/06/2023 (Pascale Vizy) : « <i>Favorable à ce remplacement, même si le site de remplacement peut être soumis à une influence ferroviaire que n'avait pas le site « FR41059 » car l'emplacement choisi respecte les critères d'implantation pour une typologie « urbaine sous influence du trafic » pour l'ensemble des polluants mesurés. Ceci sous réserve de l'avis de ma hiérarchie en copie, de Rachida El Menji pour notamment les aspects plans programmes ZFE et autres éléments locaux à sa connaissance de protection de la qualité de l'air. »</i>	
Mail complémentaire de Hubert Holin en date du 13/07/2023 : « <i>La proposition semble améliorer la situation, donc notre avis est positif, même si l'on doit garder en tête les points de vigilance énoncés. »</i>	